

ACTUALITÉS

Étude sur la criminalité juvénile

La judiciarisation favorise la délinquance

LOUISE LEDUC

Les garçons qui ont comparu au tribunal dès l'adolescence risquent sept fois plus que les autres d'y retourner une fois devenus majeurs, particulièrement s'ils ont été placés en centre de réhabilitation.

Cette donnée témoigne de l'échec d'un système de justice qui n'a rien de dissuasif pour les adolescents, dit Richard Tremblay, coauteur d'une vaste étude québécoise sur la question*.

Professeur de pédiatrie, de psychiatrie et de psychologie à l'Université de Montréal, il a suivi au fil des ans 1037 garçons qui fréquentaient en 1984 la maternelle de l'une ou l'autre des 53 écoles les plus défavorisées de Montréal. Tous étaient francophones, de parents nés au Québec.

Entre l'âge de 10 et 17 ans, les mêmes questions leur ont été posées: au cours de la dernière année, avez-vous déjà frappé une personne qui ne vous avait rien fait? Avez-vous vendu de la drogue? Êtes-vous entré quelque part par effraction? etc.

Très tôt, les dés sont souvent jetés, indique l'étude: devant les tribunaux pour adultes, on retrouvera pour l'essentiel ceux d'entre eux qui, à 10 ou 12 ans, étaient déjà impulsifs et hyperactifs, commettaient de petits délits et dont les parents ne les encadraient pas adéquatement.

Devant le Tribunal de la jeunesse, «plus la peine est sévère, plus grande est la criminalité subséquente», «le placement en institution entraînant, et de loin, la criminalité la plus exacerbée».

Des peines inégales

La poule ou l'œuf? Ces jeunes se retrouvent-ils davantage devant des tribunaux pour adultes parce qu'ils sont profondément délinquants ou parce que le juge leur a montré le chemin de centres où ils ont fraternisé avec encore plus de délinquants qu'eux? Difficile à dire, admet Richard Tremblay.

Ce qui semble acquis, cependant, c'est le caractère passablement inconstant des peines prononcées contre les adolescents, comme le souligne l'étude de Richard Tremblay. En 1992, *Revue canadienne de criminologie* a publié un article de A.N. Dobb et L.A. Beaulieu, qui avaient présenté des cas d'adolescents délinquants à 43 juges canadiens, à qui ils avaient demandé quelle peine ils leur auraient donnée. Les résultats de leur enquête? Pour le même délit, des peines d'une sévérité très, très variable.

* *Iatrogenic Effect of Juvenile Justice*, Uberto Gatti, Richard E. Tremblay, Frank Vitaro, 2008.



PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Les recherches démontrent que les interventions auprès d'adolescents agressifs augmentent souvent sensiblement le risque de comportements criminels.

PRÉVENTION

Quand un petit enfant mord un «ami» pour avoir son toutou, c'est normal. Quand deux petits garçons jouent à se battre, inutile de courir chez le psy. Quels sont donc les comportements des 5% à 10% d'enfants qui, tôt dans la vie, devraient être l'objet d'une attention particulière? «Les enfants qui recourent systématiquement à l'agression pour régler leurs problèmes devraient être vus par un professionnel», peut-on lire dans *Prévenir la violence par l'apprentissage à la petite enfance*, un document préparé par le Conseil canadien de l'apprentissage et qui fait une revue de la littérature en vue d'une conférence sur le sujet demain, à l'hôpital Sainte-Justine. Sans paniquer sur-le-champ, les parents devraient aussi ouvrir l'œil si leur bébé est exagérément réactif, pas zen pour deux sous et si le moindre bruit, par exemple, l'empêche de dormir. À la maternelle, si un enfant multiplie les agressions, il y a lieu de s'inquiéter. Sont particulièrement à risque, peut-on lire, les enfants nés de mères jeunes, peu scolarisées, ou de parents qui ont eux-mêmes des comportements agressifs ou délinquants. Le rapport complet sera diffusé à compter de demain dans le site internet du Conseil canadien sur l'apprentissage.

— Louise Leduc

Des interventions tardives et inefficaces

Il faut agir dès la petite enfance pour prévenir la délinquance, croient des chercheurs

LOUISE LEDUC

«En centre jeunesse, les éducateurs perdent leur temps. Je le sais, j'ai été éducateur, et j'ai travaillé en vain!»

Tel est le constat de Richard Tremblay, encore plus convaincu, au terme de son étude sur les effets de la judiciarisation de la délinquance juvénile, que l'on s'y prend à l'envers. «Les problèmes de délinquance se dépistent dès la petite enfance, mais tout l'argent est consacré à l'adolescence, alors que le mal est fait dans une très large mesure. Un jeune interné à Cité des Prairies, ça coûte 100 000 \$ par année...»

Les recherches (la sienne, mais aussi l'étude américaine de K. A. Dodge *et al.*, en 2006, ou de A. Piquero *et al.*, en 2008) démontrent, ajoute-t-il, que les interventions auprès d'adolescents agressifs augmentent souvent sensiblement le risque de comportements criminels, alors que,

auprès d'enfants à risque d'âge préscolaire, elles ont des effets bénéfiques à long terme

«En centre jeunesse, les éducateurs sont formés à faire des choses qui ne fonctionnent pas parce que les interventions arrivent trop tardivement. Et quand ils se trouvent en foyer de groupe plutôt qu'en famille d'accueil, les

Michelle Dionne, directrice de la protection de la jeunesse au Centre jeunesse de Montréal, admet que le foyer de groupe est la dernière solution à envisager mais ajoute qu'elle est parfois incontournable. «Dans un monde idéal, il n'y aurait ni foyer de groupe ni centres de réadaptation», dit-elle. Cependant,

« Quand ils se trouvent en foyer de groupe plutôt qu'en famille d'accueil, les jeunes trouvent la meilleure école du crime qui soit! »

jeunes trouvent la meilleure école du crime qui soit! Ils se font plein d'amis qui ont le même profil qu'eux!»

Pour M. Tremblay, il faudrait une «révolution» semblable à celle qui a touché les hôpitaux psychiatriques. Un plan de 20 ans, dit-il, qui agirait en amont. Dès la petite enfance.

certaines jeunes ont un caractère si difficile qu'on n'arrive pas à les installer dans des familles d'accueil.»

M^{me} Dionne a-t-elle, elle aussi, le sentiment qu'il est souvent trop tard quand les enfants se présentent au centre jeunesse? «Plus l'enfant nous arrive tard, plus il est difficile de répondre à ses besoins,

de l'apaiser. Certains enfants ont des séquelles importantes.»

En 2007, le centre jeunesse de la Montérégie a commandé une étude sur les jeunes des centres jeunesse, une fois leur majorité atteinte. Signée par Roger Gagnon, ancien directeur de ce service, l'enquête conclut que trop souvent, à la sortie d'un centre jeunesse, les jeunes se retrouvent à la rue, sans un sou et non préparés à vivre de façon autonome. Conscients de cette réalité, les centres jeunesse disent mettre maintenant beaucoup d'énergie dans un programme qui vise à préparer les jeunes à se

prendre en main.

M. Gagnon critique par ailleurs la durée de la prise en charge: en moyenne, les jeunes dont il est question dans son rapport étaient hébergés en centre depuis près de trois ans. Dans certains cas, le placement s'étendait sur pas moins de 12 ans et certains avaient changé de place une trentaine de fois.